

*Opérations budgétaires*

Les recettes de l'État pour l'année financière se terminant le 31 mars 1959 se sont établies à 4,770 millions de dollars, soit 120 millions (environ 3 p. 100) de plus que les prévisions budgétaires de l'an dernier (révisées le 13 août 1958), qui s'établissaient à 4,650 millions, et 278 millions ou 6 p. 100 de moins que le total de 5,048 millions perçus en 1957-1958.

Les dépenses se sont élevées à 5,387 millions de dollars, soit 37 millions (moins de 1 p. 100) de plus que les prévisions budgétaires de 5,350 millions révisées le 6 septembre 1958 en vue d'y inclure les versements particuliers à l'égard des emblavures ainsi que d'autres engagements découlant du nouveau budget supplémentaire, et 300 millions (6 p. 100) de plus que le total dépensé en 1957-1958.

D'après ces données, le déficit pour l'année financière a été de 617 millions de dollars, à rapprocher du déficit prévu, après révision par le ministre le 6 septembre 1958, de 700 millions et du déficit de 38 millions en 1957-1958.

Pour ce qui est des revenus, au chapitre des opérations budgétaires de l'État, les perceptions ont fléchi par rapport à l'année précédente. Cela est imputable en partie au fait que le niveau général de l'activité et de la production, au sein de l'économie, a été légèrement inférieur à ce qu'il était en 1957-1958 et en partie aux réductions d'impôts annoncées en décembre 1957 et en juin 1958. Même si les recettes provenant de la taxe d'accise et des droits successoraux, ainsi que les recettes non fiscales, ont dépassé celles de l'année précédente, ces augmentations ont été plus que contrebalancées par le fléchissement des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers, des sociétés et des non-résidents, de la taxe d'accise et des droits de douane à l'importation.

Pour ce qui est des dépenses, la défense a encore une fois constitué la rubrique la plus importante du programme de l'État. En 1958-1959, les dépenses au chapitre de la défense ont atteint 1,437 millions de dollars, c'est-à-dire 250 millions (15 p. 100) de moins que l'année précédente et 27 p. 100 du total des dépenses budgétaires de l'État. Cette diminution est surtout attribuable à la ligne de conduite annoncée dans l'exposé budgétaire du 17 juin 1958, par laquelle on se proposait de liquider le solde du compte d'équipement de la défense nationale au cours de l'année financière. Des achats d'équipement se totalisant par 212 millions ont été imputés sur ce compte pendant l'année 1958-1959, comparativement à 24 millions l'année précédente. En 1957-1958, les dépenses au titre de la défense s'élevaient à 1,687 millions, représentant 33 p. 100 du total.

*Opérations non budgétaires*

Bien que le déficit budgétaire pour 1958-1959 s'établisse à un montant estimatif de 617 millions de dollars, on s'attend que les soldes bancaires de l'État à la fin de l'année financière dépassent de 166 millions ceux de l'an dernier. Cette augmentation de l'encaisse représente un solde net, compte tenu du financement des besoins budgétaires de 617 millions, d'un montant de 882 millions requis pour emprunts, placements et avances de capitaux d'exploitation et d'autres décaissements non budgétaires de 878 millions, contrebalancé par des recettes et crédits non budgétaires de 1,114 millions provenant du remboursement d'emprunts et placements, de comptes de rente sur l'État, d'assurance et de pension et d'autres sources non budgétaires, de même que d'une augmentation de 1,429 millions dans la dette non échue et impayée.